



Naturalisation et ou carte de residence

Par **alio**, le **05/07/2009** à **16:24**

Bonjour,

je suis etudiante etrangere de nationalite tunisienne je vie en france depuis 5 ans avec une carte d'étudiant j'ai toute la famille en france ,mon pere est français par naturalisation depuis quelque mois .ma question est : est ce que je peux obtenir la nationalité française et ou la carte de residence de 10 ans et meme si je suis marié a un etrangé qui n'a qu'un récépissé.
merci

Par **anais16**, le **07/07/2009** à **19:50**

Bonjour,

étant tunisienne, vous pourriez prétendre à la fois au titre de 10 ans, et à la nationalité française.

Cependant, ces deux choses sont très peu souvent accordées aux étudiants tunisiens car il faut justifier de moyens d'existence suffisants; ce qui est difficile à prouver puisque le statut d'étudiant n'autorise pas à travailler à temps plein. A moins que vous ayez des revenus autres...

Par contre, si vous le tentez malgré tout, faites bien ces deux procédures en parallèle car la naturalisation est une procédure très longue et vous devrez rester en situation régulière en attendant.

Pour la naturalisation, tant que votre mari n'a pas de titre de séjour d'un an, ne faites pas de démarches car cela jouerait en votre défaveur.